

Notice explicative
Contrat : aménagement de sites de plongée
(Mesure B1.14 du Docob approuvé le 31 mars 2014)

Le contrat consiste d'une part en la fourniture, l'installation initiale, la pose et la dépose annuelle de dispositifs d'ancrage écologiques dédiés à la pratique de la plongée sous-marine sur le site Corniche varoise, et d'autre part, en le renouvellement du contrat CNM 11D083000004 "aménagement de 5 sites de plongée", signé le 29 avril 2011.

La présente demande de subvention (cerfa n°14111*01) a été élaborée en fonction de la circulaire du 19 octobre 2010 relative (...) à la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 majoritairement marins. A cet égard, les engagements rémunérés concernent :

- l'ingénierie préalable à la pose initiale (repérage des lieux d'implantation) et à la passation du marché d'installation (engagements rémunérés à 100% par l'Etat), année N ;
- la fourniture de l'équipement (engagements rémunérés à 100% par l'Etat), année N ;
- la première pose (engagements rémunérés à 100% par l'Etat), année N ;
- l'entretien annuel forfaitaire plafonné à 100€/bouée, année N à N+4.

D'autre part, les dépenses de prestations de service (page 4 du cerfa N°14111*01) ont été mentionnées en intégrant la récupération du FCTVA sur l'investissement au taux de 15,5%¹. Le montant prévisionnel réellement supporté par la collectivité sur les postes d'investissement (fournitures et poses initiales) correspond au montant TTC auquel est soustrait 15,5%, soit **3 537,10 €**.

De fait, la part rémunérée par le MEEM est amputée du montant du FCTVA récupéré par la collectivité, soit **26 712,88€**.

La part restant à la charge de la Communauté de communes sous forme d'autofinancement s'élève quant à elle à **46 984€** pour les 5 années du contrat.

Aussi, le montant total des dépenses sur les 5 ans de contrat est évalué à **77 233,98 €**, répartis comme suit :

	Montant TTC
Montant à la charge du MEEM	26 712,88 €
Ingénierie (régie)	2 930 €
– Ingénierie préalable aux aménagements (3ETPx2j) base 20€/h et 8h/j	960,00 €
– Mise à dispo embarcation ingénierie préalable (base 230 €/j et 8h/j)	460,00 €
– Ingénierie préalable au marché (1ETPx5j) base 20€/h et 8h/j	800,00 €
– Réception chantier aménagements (3 EPTx1j) base 20€/h et 8h/j	480,00 €
– Mise à dispo embarcation réception chantier (base 230 €/j et 8h/j)	230,00 €
Investissement (prestation de service)	19 282,88 €
– Fourniture DAE pour la calanque de la Cron (3 dispositifs à 2200€ P.U TTC – 15,5% FCTVA)	5 576,99 €
– Fourniture DAE pour les roches Fouras (1 dispositif à 800€ P.U. TTC – 15,5% FCTVA)	676,00 €
– Fourniture de bouée d'amarrage (4 bouées à 385 € P.U. TTC – 15,5% FCTVA)	1 301,29 €
– Fourniture et montage de ligne d'amarrage (4 lignes à 570€ P.U. TTC – 15,5% FCTVA)	1 926,60 €
– Pose initiale de DAE pour la calanque de la Cron (3 poses à 2733,34€ P.U. TTC – 15,5% FCTVA)	6 929,01 €
– Pose initiale de DAE pour la roche Fouras (1 pose à 3400 € P.U. TTC – 15,5% FCTVA)	2 873,00 €
Fonctionnement (prestation de service)	4 500 €
– Forfait entretien année N (Dépose et nettoyage à 100 €/bouée pour 4 bouées)	400,00 €
– Forfait entretien année N (Pose, dépose, nettoyage 3 caps à 100 €/bouée pour 5 bouées)	500,00 €
– Forfait de réception Ministère de l'écologie, nettoyage à 100 €/bouée pour 9 bouées)	3 600,00 €

083-200036077-20160518-20160000075-DE

¹ Remarque : ce taux est une valeur indicative. Sa valeur est fixée annuellement par la Préfecture. Le taux 2016 exact sera précisé lors de la demande de subvention à N+2, dans l'état récapitulatif des recettes.

Réception par le préfet : 24/05/2016

Publication : 24/05/2016

Autofinancement (Communauté de communes)	46 984,00 €
Ingénierie (régie)	2 560,00 €
– Ingénierie annuelle relative à la pose et à la dépose (1 ETPx4j) base 20€/h et 8h/j	2 560,00 €
Fonctionnement (prestation de service)	44 424,00 €
– Année N : dépose et nettoyage pour 4 bouées	1 784,00 €
– Année N : Pose, dépose, nettoyage 3 caps pour 5 bouées	5 200,00 €
– Année N+1 à N+4 : Pose, dépose, nettoyage pour 9 bouées	37 440,00 €
Récupération FVTCA 15,5%	3 537,10 €
Investissement (prestation de service)	3 537,10 €
– Fourniture DAE pour la calanque de la Cron (15,5% de 3 dispositifs à 2200€ P.U TTC)	1023,00 €
– Fourniture DAE pour les roches Fouras (15,5% de 1 dispositif à 800€ P.U. TTC)	124,00 €
– Fourniture de bouée d'amarrage (15,5% de 4 bouées à 385 € P.U. TTC)	238,70 €
– Fourniture et montage de ligne d'amarrage (15,5% de 4 lignes à 570€ P.U. TTC)	353,40 €
– Pose initiale de DAE pour la calanque de la Cron (15,5% de 3 poses à 2733,34€ P.U. TTC)	1 271,00 €
– Pose initiale de DAE pour la roche Fouras (15,5% de 1 pose à 3400 € P.U. TTC)	527,00 €

Fait à Cogolin, le 12 avril 2016

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président délégué à « l'Observatoire marin
et à la gestion des espaces maritimes »

Roland BRUNO,
Maire de Ramatuelle



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160518-20160000075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2016
Publication : 24/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation